



Province de Québec  
MRC de Beauce-Sartigan  
Municipalité de Saint-Benoît-Labre

## Avis PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre est par la présente donnée par la soussignée, Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, que :

Lors de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2026 le conseil municipal a adopté le règlement numéro 669-2026 ayant pour titre « *Règlement numéro 669-2026 décrétant les règles de contrôle des dépenses* ».

Toute personne intéressée par ledit règlement peut le consulter au bureau municipal situé au 216, Route 271 à Saint-Benoît-Labre et sur notre site internet sous l'onglet « Vivre à Saint-Benoît / Règlement ».

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Benoît-Labre  
Ce 16<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2026

Coralie Rodrigue  
Directrice Générale et greffière-trésorière

\*\*\*\*\*

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Coralie Rodrigue, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus en conformité au règlement numéro 652-2025, ce 16<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2026.

Coralie Rodrigue  
Directrice Générale et greffière-trésorière